

**PICKET LINE PROTOCOL BETWEEN THE CPAA AND CUPW**

Recognizing that the purpose of any picket line is to put maximum pressure on Canada Post to reach a just settlement with the Canadian Union of Postal Workers (CUPW); and Recognizing that expressing solidarity with CUPW members is an important component of this pressure and may be demonstrated in a number of ways; and Recognizing that Canadian Postmasters and Assistants Association (CPAA) members who are not in a legal strike position face the prospect of disciplinary action and other penalties when they do not report for work; and recognizing that similar picket line protocols have been reached between our Unions in the past, therefore: CPAA and CUPW have agreed to the following:

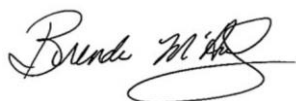
- CPAA members will not be prevented from reporting to work at workplaces where a CUPW picket line is in place
- CPAA will tell members who are required to report to work at a workplace that is being picketed by CUPW that they are entitled to determine whether it is appropriate for them to exercise their right to refuse dangerous work. If they determine that there is dangerous work, to they will be advised to contact their supervisor and union representative rather than cross the picket line.
- Unless, CPAA and CUPW picket captains/ coordinators agree otherwise, CPAA members will use the front entrance to the Post Office to report to work. CPAA

**PROTOCOLE SUR LA LIGNE DE PIQUETAGE ENTRE L'ACMPA ET LE CUPW**

Reconnaissant que le but de toute ligne de piquetage est de faire pression maximale sur Postes Canada pour parvenir à un règlement juste avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP); et Reconnaissant que l'expression de la solidarité avec les membres du STTP est un élément important de cette pression et peut être démontrée de différentes manières; et Reconnaissant que les membres de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) qui ne sont pas en position de grève légale risquent des sanctions disciplinaires et d'autres sanctions s'ils ne se présentent pas au travail; et reconnaissant que des protocoles de lignes de piquetage similaires ont déjà été conclut entre nos syndicats, Par conséquent: L'ACMPA et le STTP ont convenu de ce qui suit:

- Les membres de l'ACMPA ne seront pas empêchés de se rendre au travail sur les lieux de travail où une ligne de piquetage du STTP est en place.
- L'ACMPA informera les membres qui sont tenus de se présenter au travail sur un lieu de travail ayant une ligne de piquetage du STTP qu'elles ou ils peuvent déterminer s'il est approprié qu'elles ou ils exercent leur droit de refuser un travail dangereux. Si elles ou ils déterminent qu'il existe un travail dangereux, il leur sera conseillé de contacter leur superviseur et leur représentant syndical plutôt que de franchir la ligne de piquetage.
- À moins que de l'ACMPA et les capitaines / coordonnateurs des lignes de piquetage du STTP n'en conviennent autrement, les membres de l'ACMPA utiliseront l'entrée

<p>will ask members to show their union cards or employee identification to picket personnel appointed by CUPW to coordinate CPAA members' access to their workplace.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CPAA will ask CPAA members to express their solidarity with CUPW. This can include activities such as joining CUPW picket lines before or after their work hours and in other ways to be determined by the CPAA and CUPW local leadership.</li> <li>• CPAA will remind its members that they can not be disciplined if they decline to do work of another employee who is participating in a legal strike.</li> <li>• CPAA national office and CUPW national office will ensure that all of their respective branches and locals receive copies of this protocol.</li> </ul>	<p>principale du bureau de poste pour se rendre au travail. L'ACMPA demandera aux membres de montrer leurs cartes syndicales ou une pièce d'identité d'employé au personnel nommé par le STTP afin de coordonner l'accès des membres de l'ACMPA à leur lieu de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACMPA demandera à ses membres d'exprimer leur solidarité avec le STTP. Cela peut inclure des activités telles que l'affiliation à des lignes de piquetage du STTP avant ou après leurs heures de travail et toute autre manière à déterminer par les représentants/es au niveau local de l'ACMPA et du STTP.</li> <li>• L'ACMPA rappellera à ses membres qu'elles/ils ne peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires si elles/ils refusent de faire le travail d'un/e autre employé/e participant à une grève légale.</li> <li>• Le bureau national de l'ACMPA et le bureau national du STTP veilleront à ce que tous leurs sections et locaux respectifs reçoivent des copies de ce protocole.</li> </ul>
---	---



Brenda McAuley  
Présidente nationale, ACMPA



Mike Palecek  
président national STTP

Date: 2018-10-22